

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-05

ARRETE DU MAIRE

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE
SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉSIDENTE
DÉLÉGATION DE FONCTION À MADAME MARYLÈNE BEAUSSART**

5.4 – Délégation de fonction

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2022 portant sur la création et la composition du Comité Social Territorial Commun,

Vu l'arrêté n°AG-2020-03 en date du 23 mai 2020 relatif aux délégations de fonctions accordées aux Adjoints et Conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n° AG-2023-04 en date du 6 février 2023 désignant les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial Commun – Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Vu l'arrêté n°AG-2023-05 en date du 6 février 2023 désignant Monsieur Julien GERAERT président du Comité Social Territorial Commun – Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Considérant l'absence du Maire et de Monsieur Julien GERAERT le jeudi 6 février 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Marylène BEAUSSART, Adjointe au Maire, est désignée pour présider le Comité Social Territorial Commun - Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail le jeudi 6 février 2025.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville
- Notifié à l'intéressée,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Sous-Préfecture le 06 FEV. 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 06 FEV. 2025

Fait à GRAVELINES, le 05 février 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT